

Jour de séance 24

le vendredi 13 mars 2015

9 h

Prière.

M^{me} Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 30.)

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 31.)

L'hon. M. Melanson donne avis de motion 23 portant que, le mardi 31 mars 2015, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Sur autorisation de la Chambre, M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, en application de l'article 37 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, l'Assemblée législative délègue à son comité d'administration les pouvoirs que lui confère la loi en ce qui concerne aussi bien les montants, indemnités, allocations et traitements que les modifications de l'annexe A. (Motion 24.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 16, 12 et 6, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 14 et 9 sera appelée.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M^{me} Harris.

M. K. MacDonald invoque le Règlement; il soutient qu'il ne devrait pas être permis à M. Albert de défendre le projet de loi 16 en Comité plénier, car il s'agit d'un projet de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle et que, en dépit de son statut de leader parlementaire du gouvernement, il n'est pas un ministre de la Couronne.

La séance, suspendue à 10 h 45, reprend à 10 h 58.

L'hon. M. Fraser informe le comité que, en tant que ministre de la Couronne et leader parlementaire adjoint du gouvernement, c'est lui qui défendra le projet de loi 16 en Comité plénier.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 12, *Loi concernant les Lois révisées de 2014* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

- 6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

Avant l'ajournement de la Chambre, le président rappelle aux parlementaires que la présentation d'un invité dure au plus une minute et qu'il leur est interdit d'utiliser des accessoires et des appareils électroniques lorsqu'ils prononcent un discours à la Chambre.

La séance est levée à 14 h 10.